

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le 14 janvier 2011 à Chanteuges

Compte-rendu de la réunion



Présences

La liste détaillée des personnes présentes est produite en annexe I.

Ordre du jour

1. Présentation des bureaux d'études retenues pour réaliser les étapes diagnostic et scénario tendanciel du SAGE Haut-Allier
2. Présentation et validation du bilan d'activités de la Commission Locale de l'Eau
3. Présentation de l'actualité de la politique de l'eau
 - a) Les ouvrages prioritaires
 - b) Le nouveau classement des cours d'eau
 - c) Le Conseil Lozérien de l'Eau
 - d) LE SDAGE et les missions des CLES – Cas du Haut-Allier
4. Le site internet du SMAT et la page du SAGE
5. Questions diverses

Préambule

Le 14 janvier à 9h30 s'est tenue, à Chanteuges, la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier sous la présidence de M. Raymond RAVAT (Président de la CLE) et M. Franck NOEL-BARON (Vice-président de la CLE).

Sur les 44 membres qui composent la CLE, 16 étaient présents à cette réunion.

Pour débiter la séance, M. NOEL-BARON accueille l'ensemble des participants et M. RAVAT présente l'ordre du jour et les différentes interventions.

I. PRESENTATION DES CABINETS ET DE LA METHODOLOGIE DE REALISATION DES ETAPES DIAGNOSTIC ET SCENARIO TENDANCIEL

Rappel : la CLE a validé la poursuite des études du SAGE (Diagnostic et Scénario tendanciel) et a choisi de les confier à des prestataires extérieurs. Un marché a été lancé en juin 2010 et le regroupement « CESAME », bureau d'études spécialisé en environnement, et « Autrement Dit », cabinet spécialisé en concertation territoriale, a été retenu.

M. DROIN, cabinet « CESAME », présente la méthodologie de réalisation des étapes diagnostic et scénario tendanciel ainsi que le planning prévisionnel (powerpoint joint en annexe 2).

Plusieurs dates, qui tiennent compte des remarques des différents services déjà interrogés, sont proposées à la CLE pour l'organisation des 4 réunions des commissions thématiques.

Les dates validées sont : le jeudi 17 et le vendredi 18 mars 2011.

2. LE BILAN D'ACTIVITES DE LA CLE

Rappel : l'article 12 du Règlement Intérieur de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Allier adopté le 27 novembre 2008 précise :

La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le bassin. Ce rapport est adopté en séance plénière. Il est transmis obligatoirement au Préfet coordonnateur de bassin, au Préfet de l'Ardèche, au Préfet du Cantal, au Préfet de la Haute-Loire, au Préfet de la Lozère et au Préfet du Puy de Dôme.

Monsieur NOEL-BARON, vice-président de la CLE, présente point par point le bilan d'activités de la CLE pour les années 2009 et 2010. Ce rapport est également envoyé avec le compte-rendu.

→ La CLE valide à l'unanimité le bilan d'activités 2009-2010

3. ACTUALITES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

a) Les ouvrages prioritaires

Monsieur LIABEUF, DREAL Auvergne, présente les aspects réglementaires, les démarches engagées pour élaborer cette liste d'ouvrages prioritaires et la liste validée (cf. document joint avec le compte-rendu).

Résumé de l'intervention :

La préservation et la restauration des continuités écologiques constituent l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement et, sur le bassin Loire-Bretagne, l'un des principaux leviers d'action pour atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015 (objectif défini par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau).

Dans ce contexte, une liste d'ouvrages, dits ouvrages prioritaires, qui présentent un enjeu fort pour la restauration de la continuité et pour lesquels il est raisonnable de penser que les actions (aménagement, arasement, effacement...) sont réalisables à court terme, a été élaborée par département. Cette liste constitue ainsi un plan d'action des services de l'état (et des partenaires) et ces ouvrages listés bénéficient d'une aide majorée de l'Agence de l'Eau. A préciser, cette liste est actualisable tous les ans, par passage en commission de bassin. Au total, 45 ouvrages prioritaires ont été définis sur le périmètre du SAGE Haut-Allier, dont 31 en Haute-Loire.

Echanges avec l'assemblée :

M. MARTIN fait remarquer qu'il existe déjà une réglementation sur l'entretien des ouvrages, qui est à la charge des propriétaires, et qui n'est pas suffisamment suivi.

M. DUBOIS souligne qu'il existe des ouvrages pour lesquels le propriétaire n'est pas connu.

M. MARTIN suggère qu'un des enjeux du SAGE soit l'atteinte du bon fonctionnement pour 90% des ouvrages en place.

M. SCHMITZ demande si les décrets d'application du code de l'environnement concernant la sécurité des engins nautiques non-motorisés, paru en juillet 2010, ont été pris en compte pour l'élaboration des listes.

M. LIABEUF répond que la liste des ouvrages prioritaires est actualisable tous les ans.

M. SCHMITZ souligne que les ouvrages ont un impact sur les activités touristiques et économiques (non entretien de passe à canoë par exemple).

L'animatrice ajoute que ce sujet peut également être abordé dans le cadre des commissions thématiques.

b) Le nouveau règlement des cours d'eau

M. MARCHAND, DDT Haute-Loire, présente la réglementation en vigueur et la démarche d'élaboration du nouveau classement des cours d'eau (cf. document joint avec le compte-rendu).

Résumé de l'intervention :

La Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006 prévoit la réforme du classement des cours d'eau, issus de la loi du 16 octobre 1919 modifiée (loi relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique) et de l'article L.432-6 du Code de l'Environnement (relatif à la libre circulation des poissons migrateurs), pour donner une nouvelle dimension à ces outils réglementaires en lien avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Ainsi l'article L.214.17 du code de l'environnement précise que deux nouvelles listes doivent être établies avant le premier janvier 2014 :

- La liste 1 est établie parmi les cours d'eau qui répondent au moins à l'un des 3 critères : « Très bon état écologique », rôle de « réservoirs biologiques » et « axe pour les poissons migrateurs. Sur ces cours d'eau, tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne peut être autorisé ou concédé.
- La liste 2 est établie pour les cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou , à défaut, l'exploitant pour assurer ces deux fonctions dans un délai de 5 ans après la publication des listes.

Au final, cette mesure, au même titre que l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires, constitue une mesure de mise en œuvre des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 en intégrant les enjeux liés à la continuité écologique et au cadrage des différentes réglementations européennes.

Des réunions à l'échelle départemental, pour constituer des avants-projets de liste, ont été organisés et pilotés par les DDT afin d'établir un nouveau classement de façon concerté. Après un travail d'harmonisation des avants-projets départementaux, une étude d'impact de ces propositions sur les usages de l'eau et une nouvelle consultation des instances locales, ce nouveau classement pourra entrer en vigueur.

M. MARCHAND et M. LIABEUF ajoute qu'aujourd'hui, les avants-projets de liste sont en cours d'harmonisation à la DREAL de Bassin.

c) La mise en place d'un conseil lozérien de l'eau

Rappel : Le comité stratégique de la MISE de la Lozère a validé la mise en place d'un Conseil Lozérien de l'Eau en avril 2010 avec pour objectif de partager avec les collectivités une politique de l'eau cohérente et des plans d'action efficace. La CLE du SAGE Haut-Allier a ainsi été sollicité pour adhérer au Conseil Lozérien de l'Eau.

M. SCHEYER, DDT Lozère, présente la démarche et les objectifs du Conseil Lozérien de l'Eau.

Résumé de l'intervention :

La proposition de création d'un Conseil Lozérien de l'eau émane au départ du constat que les nouveaux SDAGE prévoient de coordonner correctement et efficacement la mise en oeuvre des programmes de mesures des SAGE.

Le Conseil lozérien de l'eau répondrait à un besoin d'harmonisation. Il serait un espace de discussion et d'échange entre collectivités et état, un outil pour répondre aux besoins et aux attentes. Il permettrait ainsi un gain de temps et de compétences avec pour objectif de mettre en oeuvre et de partager une politique cohérente.

Le Conseil lozérien de l'eau n'a pas vocation à se substituer aux SAGE ni à la MISE, mais à coordonner les orientations des différents SAGE à l'échelon départemental.

Pour l'instant, le Conseil Général de la Lozère, la SAGE Tarn amont et le SMAGE des Gardons ont répondu favorablement à cette demande.

Concernant le fonctionnement, un projet de convention est en cours. Elle déclinerait les enjeux et les objectifs et présenterait le fonctionnement du Conseil Lozérien de l'Eau à savoir :

- l'organisation d'une séance plénière du Conseil par an, coprésidé par le Président du Conseil Général de la Lozère et le Préfet. Cette réunion permettrait de faire le point sur l'avance de la politique de l'eau, de fixer les priorités pour l'année suivante et de traiter des affaires complexes et stratégiques.
- L'animation des réunions serait confiée à la DDT.
- L'organisation de groupes de travail thématique qui réunirait les partenaires pour coordonner des actions sur des thèmes spécifiques.

Pour information, l'arrêté concernant la nouvelle organisation de la MISE pourrait faire référence au Conseil lozérien de l'eau si celui-ci est mis en oeuvre. Il viendra ainsi compléter les instances de coordination des services de l'Etat.

Monsieur Ravat ouvre les votes.

→ La CLE valide à l'unanimité sa participation au Conseil Lozérien de l'Eau

→ Monsieur Souchon est élu comme représentant de la CLE du SAGE Haut-Allier au Conseil Lozérien de l'Eau.

d) Le SDAGE 2010-2015 et les dispositions relatives aux Commissions Locales de l'Eau

L'animatrice du SAGE Haut-Allier présente le document du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les missions des Commissions Locales de l'Eau (Cf. document joint avec le compte-rendu).

Introduction :

Le SDAGE est l'abréviation de « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ». C'est un document qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs à atteindre.

- Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- Il fixe des objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, etc...
- Il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.
- Il est complété par un programme de mesures qui précise les actions (techniques, financières, réglementaires) à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs visés.

Sur le terrain, c'est la combinaison des dispositions et des mesures qui permettra d'atteindre les objectifs.

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne a adopté, fin 2009, son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les six prochaines années (2010-2015). L'ambition pour 2015 est de retrouver un bon état écologique pour près des 2/3 des masses d'eau. Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 contient 15 questions, déclinées en orientations fondamentales, déclinées en dispositions.

Trois types de dispositions émanent du SDAGE :

- les dispositions que les SAGE doivent réaliser
- les dispositions que les SAGE doivent réaliser sous conditions
- les dispositions pour lesquelles les SAGE et les CLE sont consultés, informés ou aidés.

Les missions que le SAGE Haut-Allier doit réaliser et doit réaliser sous condition sont énumérées dans le powerpoint joint à ce compte-rendu.

Echanges avec l'assemblée :

L'assemblée souligne que de nombreux sujets doivent faire l'objet de réflexion comme par exemple les dispositions relatives aux zones humides, au NAEP... Ces thématiques peuvent être abordées en réunion de bureau de la CLE, en commission thématique et/ou en CLE.

4. PRESENTATION DU SAGE SUR LE SITE INTERNET DU SMAT

Le SMAT du Haut-Allier, structure porteuse du SAGE Haut-Allier, va prochainement lancer son site internet sur lequel une page sera consacrée au SAGE.

Cette page présentera une description générale des SAGE ainsi que l'historique du SAGE Haut-Allier, son état d'avancement et son fonctionnement. Il permettra ainsi d'informer le

grand public sur le déroulement de ce projet et de permettre au plus grand monde l'accès aux documents du SAGE.

Le Président de la CLE sollicite l'avis de l'assemblée sur la mise en ligne des comptes-rendus de réunion.

→ La Commission Locale de l'Eau du Haut-Allier valide la mise en ligne des comptes-rendus de réunion de la CLE, et, sous validation du Président, des comptes-rendus du bureau de la CLE

5. QUESTIONS DIVERSES

a) Commission « Eau et cadre de vie »

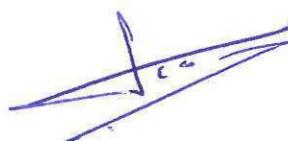
→ Monsieur Pichon est nommé par la CLE à la Présidence de la Commission « Eau et Cadre de Vie » en remplacement de Monsieur Perrot.

b) La lettre du SAGE

L'élaboration de la première lettre du SAGE Haut-Allier est prévue pour l'année 2011. Elle présentera notamment le projet SAGE Haut-Allier, le périmètre, l'état d'avancement. Différents encarts sont également prévus comme le mot du Président de la CLE ou encore une présentation des contrats en cours sur le bassin versant de l'allier. Sa diffusion se fera majoritairement par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, M. RAVAT lève la séance à 12h15 en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.

**Le Président de la CLE du SAGE Haut-Allier,
Monsieur Raymond RAVAT**



ANNEXE I : PRESENCES

<p style="text-align: center;">Réunion de la Commission Locale de l'Eau SAGE du Haut-Allier 14/01/2011</p>

Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Etaient présents ou représentés :

- M. Franck NOEL BARON – Maire de Chanteuges, Vice-président de la CLE
- M. Raymond RAVAT, Maire de Monistrol d'Allier, Président de la CLE
- M. Gérard SOUCHON, Etablissement Public Loire,
- M. Pierre POMMAREL - Conseil Régional d'Auvergne,
- Mme Aline MICHEL, Maire de Prades, et suppléante de M. Jean-Paul ARCHER, Maire de Saint Haon,
- Mme Mathilde Pigeon, adjointe au Maire de Siaugues-ste-Marie, et suppléante de M. Franck NOEL BARON

Excusés :

- M. Guy VISSAC - Conseil Général de la Haute-Loire,
- M. Francis ROME – Maire de Blassac,
- M. Jean DURSAC, Maire de Jax
- M. Alain COULON, Maire de Luc,
- M. Philippe GAZANION, Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier
- Mme Bernadette BEAUFORT, Maire de Rageade, et suppléante de M. Jacques COUVRET, Maire de Saint Poncy,
- Mme Michèle COMPS, Conseil Régional Languedoc –Roussillon,
- Mme Cécile CUKIERMAN, Conseil Régional Rhône-Alpes,
- M. Michel CHANTRE, Conseil Général de l'Ardèche
- M. Hubert LIBOUREL - Conseil Général de Lozère,
- M. Marc CHAMPEL – Maire de saint Etienne de Lugdarès,
- M. Michel TEISSIER, Maire de La Bastide Puylaurent,
- M. Nicolas DI-GIAMBATTISTA, Parc Naturel Régional du Livradois Forez.
- M. Paul BASTIDE, Maire de Saugues,

Collège des représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives

Etaient présents :

- M. Patrick MARTIN - Fédération de Pêche de la Haute-Loire,
- M. André DUBOIS - Groupement des Producteurs Autonomes d'Energie Hydro-électrique,
- M. Hervé PICHON – Professionnels des Sports d'Eau Vive

Excusés :

- Mme Anne-Laure MARCHAND– EDF Unité Production Centre, (pouvoir de M. HABAUZIT)
- M. Jean-Pierre SOLIGNAC - Centre Régional de la Propriété Forestière (pouvoir de M. ROUSTIDE)
- M. Bernard BAYLE – Fédération de Pêche de la Lozère et de l'Ardèche
- M. Robert BOUCHIT - UFC « Que Choisir » de Haute Loire,
- M. Philippe COCHET - Nature Haute-Loire,
- M. Patrice THIVAT - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire,
- M. Claude SUDOUR - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère,
- M. Jean-Michel DURAND - Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire,
- M. Jean Bernard ANDRE - Chambres d'Agriculture de la Lozère,
- M. Jérôme BOUARD – Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

Etaient présents :

- M. Plutino – secrétaire général de la sous-préfecture de Brioude
- M. Philippe LIABEUF – représentant de la DREAL Auvergne,
- M. Jean-Marc REVEILLEZ – représentant de la DIPE de la Haute-Loire,
- M. Frédéric MARCHAND – représentant de la DIPE de la Haute-Loire
- M. SCHEYER – représentant de la MISE de la Lozère
- M. Olivier SIMEON– représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- M. Alain BONNET et M. PINEL – représentant de l'ONEMA,
- M. Benjamin SCHMITZ - représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population de la Haute-Loire.
- M. MOULIN, représentant de l'O.N.F.

Excusés :

- M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de l'Ardèche
- M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau du Cantal

* * * * *

Autres personnes présentes :

- Melle Valérie SIMON – Coordinatrice des services du SMAT,
- Melle Alexandra MIGNON – Chargée de mission SAGE au SMAT

ANNEXE 2

Elaboration du SAGE du HAUT ALLIER

Diagnostic de la ressource en eau et des milieux

Diagnostic socio-économique

Elaboration du scénario tendanciel

CLE
14 janvier 2011

SAGE du HAUT ALLIER
Diagnostic de la ressource en eau et des milieux - Diagnostic socio-économique
Scénario tendanciel

<p style="text-align: center; color: red;">Autrement Dit - Concertation - Communication</p> <p style="text-align: center;"><i>Rachel Vindry</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation de dialogue territorial dans le domaine des politiques de l'eau • Écoute (sociologue) et retranscription des besoins • Communication publique (définition de stratégies et plan de communication) • Vulgarisation pédagogique de dossiers techniques • Communication graphique 	<p style="text-align: center; color: green;">CESAME Environnement</p> <p style="text-align: center;"><i>Thierry DROIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils en environnement et spécialisé en milieux aquatiques • Mobilisation de moyens humains pérennes (uniquement des CDI) <ul style="list-style-type: none"> • Thierry DROIN, Ingénieur agronome senior • Alexandre BOISSON, Ingénieur milieux aquatiques • Angélique BELLOC, Ingénieur SIG et écologue « milieux aquatiques »
---	--

CONTEXTE DE L'ETUDE

DES SEQUENCES NECESSAIRES POUR :

ETAT DES LIEUX	● COMPRENDRE LES PROBLEMES
DIAGNOSTIC GLOBAL	● PROPOSER DES SOLUTIONS
TENDANCES ET SCENARIOS	● IDENTIFIER LA PLUS CONSENSUELLE
LES PRODUITS DU SAGE	● DEFINIR LES MOYENS
VALIDATION FINALE	● FORMALISER LE CONSENSUS

PHASE D'ELABORATION

LE PERIMETRE

- ✓ Surface : 2 800 km²
- ✓ 165 communes
- ✓ 5 départements (Ardèche, Lozère, Cantal, Haute-Loire, et Puy-de-Dôme).
- ✓ Un **important réseau hydrographique** de « tête de bassin versant »

OBJECTIFS et METHODOLOGIE

✓ Phase 1 :

- Actualiser l'état des lieux validé par la CLE en mars 2010
- **Élaborer un diagnostic du territoire** : identification, hiérarchisation des enjeux, problématiques ; **diagnostic socio-économique** (organisation du territoire, positionnement des acteurs).

✓ Phase 2 :

- **Élaborer un scénario tendanciel** : quel avenir pour le bassin versant du Haut Allier sans SAGE ?
- **Proposer des objectifs** qui constitueront la base des phases suivantes : scénarios et rédaction des pièces du SAGE.
- **Favoriser la concertation** et permettre l'**appropriation** par l'ensemble des acteurs (communication pédagogique).



Principes de concertation pendant l'élaboration de cette étape du SAGE

- **Respect de la parole** et des points de vues de chaque acteur = source d'enrichissement collectif du SAGE.
- Permettre à chacun d'**accéder au même niveau de connaissance**, de suivre l'avancement du SAGE (pédagogie).
- **Mobiliser les acteurs** autour du SAGE et les **accompagner les acteurs dans la décision**.
- Concertation = **savoir s'adapter** aux acteurs, au contexte, à l'évolution de la démarche... = concertation « sur mesure »

Concrètement, la concertation ici =

- Débats participatifs (réunions, commissions)
- Conseils stratégiques et appui à la chargée de mission
- **Vulgarisation des données techniques (= synthèse), valorisation**



MOYENS MIS EN OEUVRE

✓ Phase 1 « diagnostic » :

- Enquête auprès des personnes ressources (une **trentaine d'entretiens**)
- Communication d'un **document** de synthèse « état des lieux-diagnostic »
- **Concertation avec les acteurs** pour partager / valider ce diagnostic :

Animation de **4 commissions thématiques** proposées par la CLE :

- ✓ Partage de la ressource et gestion quantitative
- ✓ Amélioration de la qualité
- ✓ Eau et biodiversité,
- ✓ Eau et cadre de vie

- **Bilan évolutif** de la concertation (note sociologique – Récit de vie de la construction du SAGE)

- **Reprise du diagnostic** à partir des éléments de la concertation.

Commission collective de restitution du diagnostic



MOYENS MIS EN OEUVRE

✓ Phase 2 « scénario tendanciel » :

- **Consultation des acteurs locaux** pour établir et quantifier les tendances d'évolution (≈ 15 entretiens prévus)
- **Travail « expert »** pour établir un premier scénario tendanciel
- **Concertation en trois commissions (thématiques ou géographiques) + une commission globale**
- **Bilan de la concertation**



PLANNING

Années	2010		2011								
Mois	Nov	Dec	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept
Diagnostic											
Scénario tendanciel											
Commissions thématiques						x	x				
Commissions thématiques / géographiques								x	x		
Réunions Bureau CLE	x				x	x	x				x
Réunions CLE			x				x				x
Réunions publiques											x



Première concertation

- ✓ Proposition de date pour les premières commissions :
- 4 commissions réparties sur 2 jours
- Dates proposées :
 - Le 17 et 18 mars
 - Ou le 15 et le 17 mars.



MERCI DE VOTRE ATTENTION



12, rue des prairies
13 113 LAMANON
Tel : 04 90 59 63 74
r.vindry@aliceadsl.fr



ZA du parc - Secteur Gampille
42 490 FRAISSES
Tel : 04 77 10 12 10 - Fax : 04 77 10 12 11
cesame.environnement@wanadoo.fr

